



16. EN RESUME, LE STAGIAIRE S'ENGAGE ADMINISTRATIVEMENT

CHECK LIST (possibilité de cocher les cases pour aider dans le suivi de son inscription)

Selon les 15 articles ci-dessous des conditions générales de vente des stages trail DANS LES PAS D'HELENE :

- Le stagiaire atteste avoir payé l'intégralité de son stage, 15 jours maximum avant le début du stage.
- Le stagiaire atteste être en possession d'une assurance responsabilité civile. DANS LES PAS D'HELENE attire l'attention du stagiaire sur l'intérêt de souscrire une assurance individuelle accident, en plus. DANS LES PAS D'HELENE attire l'attention sur le fait qu'il est intéressant de souscrire à une licence de course à pied de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) ou à un pass J'AIME COURIR de la FFA, en plus de son assurance personnelle. Un certificat médical du médecin traitant autorisant la pratique du trail running en montagne peut être intéressante à acquérir également avant le début du stage.
- Le stagiaire atteste avoir rempli le questionnaire de santé en amont du stage et s'engage à le mettre dans le haut de son sac de trail ou dans une poche pratique d'accès, à l'abri de la pluie et de la transpiration. Et ce, durant toute la durée du stage.
- Le stagiaire atteste être en possession d'une carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité.
- Le stagiaire atteste avoir lu et pris connaissance de la liste du matériel obligatoire et du matériel recommandé qui lui a été remis en amont du stage.
- Le stagiaire s'engage à signer le document d'autorisation à l'utilisation de son image (photos, vidéos) le premier matin du stage.
- Le stagiaire atteste avoir bien compris ce qui est inclus / non inclus dans chaque stage.
- Le stagiaire atteste avoir bien lu les conditions d'utilisation administrative de ses coordonnées personnelles et a posté son courrier écrit en amont du stage s'il ne souhaite pas que ses coordonnées soit utilisées pré et post stage.
- Le stagiaire s'engage à avoir bien compris le niveau requis pour les stages de trail.
- Enfin, le stagiaire atteste être responsable de sa conduite sur route dans son véhicule personnel et de la connaissance de ses allergies/intolérances alimentaires éventuelles, pour sa santé et sa sécurité.

En plus, toute inscription pour un jeune de moins de 23 ans devra être justifiée avec :

- Une présentation et copie de la Carte Nationale d'Identité ou Passeport en cours de validité
- Une décharge à remplir, valider et retourner signée (le modèle sera fourni par mail à l'inscription du stagiaire)
- Un certificat médical du médecin traitant autorisant la pratique du trail running en montagne avec un volume de 70 kilomètres et 7000 D+/- sur 3 jours



IN FINE :

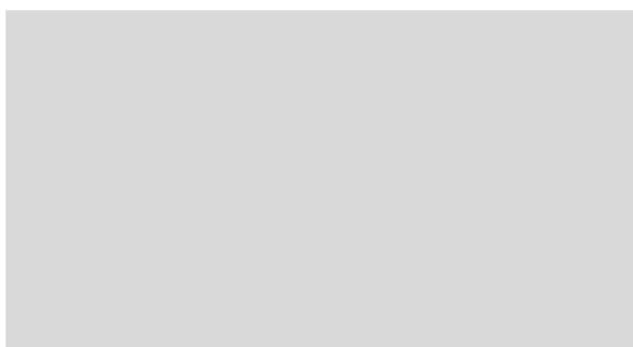
- Le stagiaire atteste avoir pris connaissance des conditions générales de vente 2024 de DANS LES PAS D'HELENE et certifie en respecter les articles ci-dessus.
Si oui, alors à bientôt sur les chemins de trail du Briançonnais !!

Sur demande, DANS LES PAS D'HELENE fourni toute copie de ses diplômes et autorisations administratives (justice, jeunesse et sport, CNSNMM) à exercer professionnellement dans le cadre de ses prérogatives d'éducatrice sportive, Accompagnatrice en Moyenne Montagne Diplômée d'Etat stagiaire, et à encadrer le trail running en milieu montagnard.

NOM / Prénom du stagiaire : _____

Fait le ____ / ____ /2024, à _____

Signature :



Pour information ou mémo : les [dispositions des articles D. 212-67 à D. 212-69-2 du code du sport susvisés](#) créent une filière de diplômes d'Etat spécifiques aux métiers d'enseignement, d'encadrement et d'entraînement des sports de montagne. Le diplôme d'Etat d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne, relevant de cette filière, atteste, pour tout public, des compétences de son titulaire pour encadrer, conduire, animer, enseigner, entraîner en sécurité des personnes ou des groupes en moyenne montagne, à l'exclusion des zones glaciaires et des zones de rochers, canyons, terrains nécessitant pour la progression l'utilisation du matériel ou des techniques de l'alpinisme. Le diplôme d'Etat d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne atteste également :

1° Des compétences pour animer et enseigner les connaissances et compétences propres à la pratique de l'activité et au milieu ;

2° Des compétences spécifiques à l'option choisie ;

pour l'unité de formation optionnelle « milieu montagnard enneigé », des compétences pour exercer sur des reliefs vallonnés excluant tout accident de terrain important. La pratique de toutes les disciplines du ski et activités dérivées est exclue à l'exception de la raquette à neige ; Les titulaires du diplôme d'Etat d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne sont soumis tous les six ans à une formation de mise à niveau organisée par l'Ecole nationale des sports de montagne, site du Centre national de ski nordique et de moyenne montagne.